

# Claventin 3g/200 mg et 5g/200 mg, poudre pour solution injectable (I.V.) – [ticarcilline (sodique), acide clavulanique ]

PUBLIÉ LE 06/08/2024 - MIS À JOUR LE 14/04/2026

RUPTURE DE STOCK 01/08/2014

## DCI

ticarcilline (sodique), acide clavulanique

## Indications

Selon l'autorisation de mise sur le marché de Claventin, poudre pour solution injectable (I.V.) :

- Elles procèdent de l'activité antibactérienne et des caractéristiques pharmacocinétiques de l'association ticarcilline-acide clavulanique.
- Elles tiennent compte à la fois des études cliniques auxquelles a donné lieu le médicament et de sa place dans l'éventail des produits antibactériens actuellement disponibles.
- Elles sont limitées aux infections dues aux germes reconnus sensibles, notamment dans leurs manifestations:
  - respiratoires,
  - ORL,
  - digestives et intra-abdominales, en particulier péritonéales,
  - septicémiques,
  - de la peau et des tissus mous,
  - ostéoarticulaires,
  - urinaires,
  - infections à flore mixte polymicrobienne aéro et anaérobie,

à l'exclusion des méningites.

- Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.mandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

## Laboratoire exploitant

Delbert

## Observations particulières

- Situation en ville : rupture
- Situation à l'hôpital : rupture
- Date de remise à disposition indéterminée

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*